

ASCO DES MARAIS DE BOUBES & BELMONT

Secrétariat : UNIMA 28 Rue Jacques de Vaucanson ZI 17180 PERIGNY

Mail : stephanie.jory@unima.fr

Extrait du registre des délibérations Réunion du Syndicat le 1er Février 2024

Objet : Adoption des admissions - n°2/2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le jeudi 1er Février, à quatorze heures, les membres du Syndicat de l'Association Syndicale Constituée d'Office des Marais de BOUBES & BELMONT convoqués individuellement pour une réunion, par courrier le 12 janvier, conformément à l'article 8 des statuts de l'association, se sont réunis à la salle Seudre de la CARA - 107 avenue de Rochefort - ROYAN, sur deuxième convocation. La première réunion, prévue le jour même à treize heures trente n'ayant pu avoir lieu faute de quorum. La séance est dirigée par Monsieur Laurent BEGAUD Président en exercice, Monsieur PILLET Xavier est nommé secrétaire de séance.

Membres titulaires présents 7 représentants 7 voix :

- BEGAUD Laurent
- FISCHER Gisèle
- Commune de Médis, RENOUX Eric
- NEVEU Christian
- PILLET Xavier
- ROLLAND Pierre
- TORCOLETTI Patrick

Assistaient également :

- BAES Marie, CARA
- CHARVET Philippe, suppléant
- GUILLAUD Clémentine, CARA
- CHASTAING Christophe, directeur de l'UNIMA
- JORY Stéphanie, secrétariat des associations

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14 heures.

Le Président expose :

Il convient de prévoir des crédits nécessaires au budget 2024 à l'article 6541 "Admission en non-valeur" pour des cotisations que le receveur ne peut recouvrer.

Le Président propose donc d'admettre en non-valeur la liste n°6300550011 pour l'exercice 2023 la somme de **126,65 €**, voir les états de la Trésorerie en annexe.

Soumise au vote et après délibération, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 16 heures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Le Président,

Laurent BEGAUD



Un autre membre du Syndicat,



Date de convocation : 12 janvier 2024

Nbre de délégués en exercice : 9

Nbre de membres présents : 7

Nbre de suffrages exprimés : 7

Votants pour : 7

Votants contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : PILLET Xavier

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication au siège de l'ASA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Royan, le vendredi 20 octobre 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC DE ROYAN
108 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
17200 ROYAN
TÉLÉPHONE : 05 46 23 54 54
MÉL. : sgc.royan@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi
8H30 12H30 FERME TOUS LES AM
Affaire suivie par : Sabine CHERRY
Téléphone : 05 46 23 54 55
MEL : sabine.cherry@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président

ASCO MARAIS BOUBES &
BELMONT

Objet : Demande d'admission en non-valeurs de titres irrécouvrables
au titre de l'année 2023.

Monsieur le Président,

Conformément aux termes de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux qui vous a été proposée par le Service de Gestion Comptable de Royan lors de sa création, je me permets de vous adresser en pièce jointe la liste des créances présentées en non-valeur au titre de l'exercice.

- 57900/liste 6300550011 pour : 126,65 euros.

Toutes les poursuites diligentées à l'encontre des débiteurs listés se sont révélées négatives. Ces côtes sont considérées aujourd'hui, comme irrécouvrables.

Par conséquent, je vous demanderais de bien vouloir proposer cette demande à l'assemblée délibérante afin qu'elle puisse se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

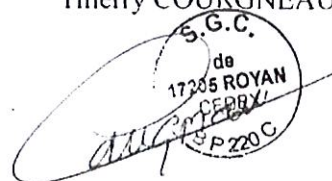
En cas d'acceptation, vous voudrez bien prévoir les crédits budgétaires nécessaires au compte 6541 avant d'émettre le mandat de non-valeurs en joignant la délibération en tant que pièce justificative.

En cas de refus, je vous remercie de bien vouloir m'en indiquer les motifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable Public,

Thierry COURGNEAU



017038

SGC ROYAN

Etat des présentations et admissions en non-valeur

57900 ASCO MARAIS BOUBES ET BELMONT

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 017038

Budget collectivité : 57900

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc.7 Asc

57900 - ASCO MARAIS BOUBES ET BELMONT

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 12/10/2023

Numéro de la liste : 6300550011

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

126,65 Euro (s)

57900 - ASCO MARAIS BOUBES ET BELMONT

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 12/10/2023

Numéro de la liste : 6300550011 - 15 Pièces présentées pour un montant de 126,65

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	Pièces pour	126,65
Catégories de produits	Cotisation syndicale	Pièces pour	60,66
	DIVERS	Pièces pour	25,33
Motifs de présentation	Décédé et demande renseignement négative	Pièces pour	126,65
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	Pièces pour	126,65
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2023	Pièces pour	25,33
	2022	Pièces pour	35,33
	2021	Pièces pour	20,33
	2020	Pièces pour	20,33
	2019	Pièces pour	25,33

57900 - ASCO MARAIS BOUBES ET BELMONT
Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 12/10/2023

Numéro de la liste : 6300550011











Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2021	R-4-2	1			ARRIVE Yvon	061		6,54	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2023	R-6-1	1			ARRIVE Yvon	69		6,54	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2022	R-1-2	1			ARRIVE Yvon	69		6,54	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2020	R-5-2	1			ARRIVE Yvon	061		6,54	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2019	R-4-2	1			ARRIVE Yvon	300		6,54	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2022	R-1-19	1			BLONDELLE Maurice	69		5,00	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2022	R-1-85	1			GEOFFROY Joseph	69		5,00	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2023	R-6-171	1			POUS Louis	69		5,00	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2022	R-1-168	1			RAGAUD Georgette	69		5,00	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2019	R-4-172	1			RAGAUD Georgette	300		5,00	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2020	R-5-176	1			ROUX ALBERT Simone	061		13,79	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2019	R-4-180	1			ROUX ALBERT Simone	300		13,79	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2022	R-1-174	1			ROUX ALBERT Simone	69		13,79	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2023	R-6-185	1			ROUX ALBERT Simone	69		13,79	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2021	R-4-175	1			ROUX ALBERT Simone	061		13,79	Décédé et demande renseignement négative	
						TOTAL			126,65		

A ROYAN, Le 12/10/2023

Le Comptable Public
de
COURGNEAU THIERRY
CEDEX
S.G.C.
BP2200

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLE DE PRESENCE REUNION DU SYNDICAT DU 1er février 2024

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
BEGAUD	Laurent	Président		
BAES	Marie	CARA		
CHARVET	Philippe	Membre suppléant		
DURESSAY	Julien	Commune de Royan		
FISCHER	Gisèle	Membre titulaire		
GUILLAUD	Clémentine	CARA		
Le représentant de la ville de Royan		Membre titulaire		
Le représentant de la ville de Médis		Membre titulaire	A. CANOVA.	
Le représentant de la ville de St Georges de		Membre titulaire		
NEVEU	Christian	Membre titulaire		
CHASTAING	Christophe	UNIMA		
PILLET	Xavier	Membre titulaire		
PILLET SALLAUP	Dimitri	Membre suppléant		
PORTIER	Noël	Membre suppléant		
ROLLAND	Pierre	Membre titulaire		
TORCOLETTI	Patrick	Membre titulaire		

GUILLAUD

Clémentine

C. Guillaud@
aggl.royan.fr

RENoux

Eric Maire Médis

ASCO DES MARAIS DE BOUBES ET BELMONT

CHASTAING

christophe





